

Autres demandes

Dernièrement, nous avons eu une situation avec Gaz Métro, le distributeur de gaz naturel installé dans la municipalité. Suite à un incident, nos services d'urgence ont dû intervenir pour porter assistance aux techniciens de Gaz Métro qui avait déclenché une fuite durant un entretien des conduites de gaz de la compagnie. Le responsable sur le terrain nous avait donné sa carte et nous avait dit de facturer les frais de l'intervention à la compagnie Gaz Métro. Cependant, la compagnie a refusé de payer les frais de l'intervention en plaquant que la demande d'intervention a été faite à un moment « où existe ou est imminent un danger pour la vie ou la santé des personnes ou des animaux ou pour l'intégrité ou la jouissance légitime de biens » et considère qu'une fuite de gaz représente un danger pour la vie ou la santé d'une personne et en conséquence ne doit pas être facturé pour l'intervention(Annexe3).

Suite à cette expérience, nous souhaitons aussi que TCP et les compagnies qui seront en charge de la maintenance ou la distribution s'engagent formellement à couvrir les frais et les dépenses que devraient supporter la municipalité de par la présence du pipeline sur son territoire, ainsi que les frais qu'engendre la mise en place des mesures d'urgence d'un incident ou d'un accident. Selon nous, ce n'est pas à notre municipalité et à nos citoyens d'en payer les frais. La municipalité supporte les infrastructures et les équipements du service d'incendie et d'urgence. Nous en couvrons aussi les frais de services pour nos citoyens via le fond général, mais à nos yeux, ce ne sont pas aux citoyens de supporter les frais de service pour les événements touchant le pipeline, puisque les risques et le niveau d'intervention sont plus élevés et selon nous, ils doivent être assumés par la compagnie.

Conclusion

Le projet que propose TCP présente des risques pour notre population. En tant que municipalité, il est de notre devoir de faire les représentations nécessaires afin d'éliminer les dangers pour nos citoyens durant les travaux, mais surtout pendant la phase d'exploitation. Il est important que tous les moyens soient mis en œuvre par la compagnie et que les instances gouvernementales qui la régissent et l'encadrent en exigent de même. Si, aujourd'hui, vous demandiez au conseil municipal de Lac Mégantic s'il avait connu les risques que comportait le transport d'hydrocarbure sur leur territoire et surtout s'il avait pris connaissance du pire scénario possible, je crois qu'il ne serait pas resté les bras croisés sans faire de représentation. C'est peut-être la pire catastrophe de notre décennie, mais notre municipalité se doit d'être proactive et aucun de nos citoyens ne peut être mis en danger suite à nos décisions.